

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le mardi, 20 mai 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. RÉJEAN BOUCHARD, maire
M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Berthold Tremblay, maire-suppléant, déclare la séance ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

114.05.14

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* les points suivants : 1. Mai-ga vente de garage, 2. Parcelle de terrain, et 3. Exposition d'autos.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 MAI 2014 ET DU PREMIER AJOURNEMENT DU 12 MAI 2014

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 5 mai 2014 et de l'ajournement du 12 mai 2014.

115.05.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 5 mai 2014 et de l'ajournement du 12 mai 2014 soient approuvés tels que rédigés et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Guy Ouellet, directeur général de la RMR, reçue le 16 mai 2014. Il nous informe que la municipalité devra désormais emprunter le chemin du futur lieu d'enfouissement via le rang 9 Sud pour accéder aux installations municipales d'eau potable, celui utilisé en empruntant le terrain de la famille Dufour n'étant plus accessible. Il ajoute que seules les personnes autorisées peuvent emprunter le chemin en construction qui devrait être terminé à la fin du mois d'août.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 MAI 2014 AU 16 MAI 2014

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	65 629.87 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	29 117.03

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	45 268.02
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	_____

116.05.14 Après certaines précisions, il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 5 mai 2014 au 16 mai 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 14400 à 14409; 14442; 14443; et 14445 à 14456; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 20^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI 2014

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- DÉPÔT DU PLAN D'ACTION MADA

117.05.14

Suite aux explications de Messieurs les conseillers Magella Duchesne et Marc-Antoine Fortin sur les implications de la municipalité qui devraient être mineurs selon eux, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter le dépôt du plan d'action MADA qui pourra être adopté après avoir pris connaissance de toutes les implications.

7.- DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2014

118.05.14

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2014.

8.- DEMANDE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT que le 1^{er} août 2013, le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, annonçait la reconduction du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT le vif succès qu'il a connu l'année précédente, le ministère a bonifié à 5 millions de dollars l'aide financière pour l'exercice financier 2013-2014 afin qu'un plus grand nombre de municipalités régionales de comté (MRC de Lac-Saint-Jean-Est) puissent en bénéficier;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse entre autres aux quatre-vingt-quatre (84) MRC rurales et semi-rurales du Québec ayant sur leur territoire des routes locales de niveaux 1 et 2.

À CES CAUSES,

119.05.14

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement de demander à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et d'analyser également la possibilité de déposer une demande d'aide financière

dans le cadre du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) afin d'identifier des travaux qui contribuent à améliorer la sécurité routière.

Il est en outre résolu de transmettre copie de cette résolution aux municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Cette résolution est adoptée séance tenante.

9.- APPROBATION POUR LES REDEVANCES CONCERNANT L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la proposition officielle faite à la municipalité de Saint-Bruno concernant les redevances à être versées en fonction de l'implantation de deux éoliennes sur notre territoire qui devraient s'élever à environ 20 000 \$ par année incluant un fonds pour l'évaluation foncière;

120.05.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver les redevances proposées par Éoliennes Belle-Rivières SEC pour l'implantation de deux éoliennes sur le territoire de la municipalité telles que présentées dans leur proposition officielle du 9 mai 2014.

Il est en outre résolu qu'un protocole d'entente soit soumis à la municipalité incluant les conditions émises dans leur proposition et d'autoriser le maire Réjean Bouchard, et/ou Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA PHASE IX

121.05.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'approuver le prix de vente des terrains de la phase IX selon le tableau suivant :

#	Lot	Superficie m.c.	Superficie p.c.	Prix avant TPS & TVQ	TPS	TVQ	Total
A	5299873	187.4	2017.2	4 538.60 \$	226.93 \$	452.73 \$	5 218.26 \$
1	5299874	1004.9	10816.7	45 970.78 \$	2 298.54 \$	4 585.59 \$	52 854.91 \$
2	5299875	818.1	8806.0	37 425.31 \$	1 871.27 \$	3 733.17 \$	43 029.75 \$
3	5299876	955.8	10288.1	43 724.62 \$	2 186.23 \$	4 361.53 \$	50 272.38 \$
4	5518219	903	9719.8	41 309.20 \$	2 065.46 \$	4 120.59 \$	47 495.25 \$
5	5518218	829	8923.3	37 923.95 \$	1 896.20 \$	3 782.91 \$	43 603.06 \$
6	5518217	732	7879.2	30 274.57 \$	1 513.73 \$	3 019.89 \$	34 808.19 \$
B	5299881	2474.9	26639.6	59 939.10 \$	2 996.96 \$	5 978.93 \$	68 914.99 \$
7	5415723	673	7244.1	30 787.47 \$	1 539.37 \$	3 071.05 \$	35 397.89 \$
8	5415724	638.2	6869.5	29 195.49 \$	1 459.77 \$	2 912.25 \$	33 567.51 \$
9	5415725	608.6	6550.9	27 841.39 \$	1 392.07 \$	2 777.18 \$	32 010.64 \$
10	5299885	562.5	6054.7	25 732.47 \$	1 286.62 \$	2 566.81 \$	29 585.90 \$
11	5299886	585.3	6300.1	26 775.50 \$	1 338.77 \$	2 670.86 \$	30 785.13 \$

12	5299887	585.2	6299.0	26 770.92 \$	1 338.55 \$	2 670.40 \$	30 779.87 \$		
13	5299888	582.6	6271.1	26 651.98 \$	1 332.60 \$	2 658.54 \$	30 643.12 \$		
14	5299889	582.6	6271.1	26 651.98 \$	1 332.60 \$	2 658.54 \$	30 643.12 \$		
15	5299890	582.6	6271.1	26 651.98 \$	1 332.60 \$	2 658.54 \$	30 643.12 \$		
16	5299891	430.4	4632.8	23 163.94 \$	1 158.20 \$	2 310.60 \$	26 632.74 \$		
17	5299892	430.4	4632.8	23 163.94 \$	1 158.20 \$	2 310.60 \$	26 632.74 \$		
18	5299893	430.4	4632.8	23 163.94 \$	1 158.20 \$	2 310.60 \$	26 632.74 \$		
19	5299894	430.4	4632.8	23 163.94 \$	1 158.20 \$	2 310.60 \$	26 632.74 \$		
20	5299895	430.4	4632.8	23 163.94 \$	1 158.20 \$	2 310.60 \$	26 632.74 \$		
21	5299896	545.6	5872.8	24 968.24 \$	1 248.41 \$	2 490.58 \$	28 707.23 \$		
22	5518216	666.3	7172.0	27 327.15 \$	1 366.36 \$	2 725.88 \$	31 419.39 \$		
23	5518215	518	5575.7	23 696.75 \$	1 184.84 \$	2 363.75 \$	27 245.34 \$		
24	5518214	518	5575.7	23 696.75 \$	1 184.84 \$	2 363.75 \$	27 245.34 \$		
25	5488443	581.5	6259.2	26 601.66 \$	1 330.08 \$	2 653.52 \$	30 585.26 \$		
26	5488442	581.5	6259.2	26 601.66 \$	1 330.08 \$	2 653.52 \$	30 585.26 \$		
27	5488441	581.5	6259.2	26 601.66 \$	1 330.08 \$	2 653.52 \$	30 585.26 \$		
28	5488440	581.5	6259.2	26 601.66 \$	1 330.08 \$	2 653.52 \$	30 585.26 \$		
29	5488439	682.9	7350.7	31 004.91 \$	1 550.25 \$	3 092.74 \$	35 647.90 \$		
30	5488438	594.8	6402.4	32 011.87 \$	1 600.59 \$	3 193.18 \$	36 805.64 \$		
31	5488437	708.9	7630.5	38 152.68 \$	1 907.63 \$	3 805.73 \$	43 866.04 \$		
32	5488436	998.6	10748.8	49 540.90 \$	2 477.04 \$	4 941.70 \$	56 959.64 \$		
33	5488434	1076.4	11586.3	54 971.29 \$	2 748.56 \$	5 483.39 \$	63 203.24 \$		
34	5488433	601.1	6470.2	32 350.93 \$	1 617.55 \$	3 227.01 \$	37 195.49 \$		
35	5488432	600.1	6459.4	32 297.11 \$	1 614.86 \$	3 221.64 \$	37 133.61 \$		
36	5488431	727.4	7829.7	31 550.42 \$	1 577.52 \$	3 147.15 \$	36 275.09 \$		
37	5488444	1582.5	17033.9	64 379.44 \$	3 218.97 \$	6 421.85 \$	74 020.26 \$		
C	5299920	1339.3	14416.1	32 436.24 \$	1 621.81 \$	3 235.51 \$	37 293.56 \$		
D	5299921	1231.5	13255.8	29 825.45 \$	1 491.27 \$	2 975.09 \$	34 291.81 \$		
38	5518224	914.7	9845.7	40 200.49 \$	2 010.02 \$	4 010.00 \$	46 220.51 \$		
39	5518225	786	8460.4	42 302.17 \$	2 115.11 \$	4 219.64 \$	48 636.92 \$		
40	5518226	786.3	8460.4	42 302.17 \$	2 115.11 \$	4 219.64 \$	48 636.92 \$		
41	5518227	912.8	9825.3	40 098.24 \$	2 004.91 \$	3 999.80 \$	46 102.95 \$		
				33574.9	361394.1	1 463 504.85 \$	73 175.24 \$	145 984.62 \$	1 682 664.71 \$

Il est en outre résolu que la vente de ces terrains soient faites aux conditions usuelles de l'offre d'achat décrites ci-après :

- payable au complet lors de la signature;
- qu'advenant non construction dans les délais prévus : rachat par la Municipalité aux mêmes conditions moins les frais légaux découlant de la transaction;
- que le promettant-acquéreur accorde une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec;
- que le promettant-acquéreur accorde une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno.

Abroge la résolution
74.04.14

Il est également résolu d'ajuster le prix des terrains #6, 21, 22, 29, 32, 33, 36, 37, 38 et 41, ainsi que les parcelles A, B, C et D, afin de tenir compte de la configuration particulière de ces terrains, ce qui ramène le prix de ces terrains à moins de 5.00 \$ du pied.

La présente résolution est adoptée séance tenante et abroge la résolution numéro 74.04.14.

**11.- CHANGEMENT DE VOCATION D'UN IMMEUBLE. RE: LOT
4 467 842**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire donner suite à la résolution numéro 54.03.14 concernant la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 4 467 842;

CONSIDÉRANT que cet immeuble était auparavant affecté et dédié au système d'alimentation en eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est appelé à un changement d'usage;

CONSIDÉRANT que ce changement d'usage fera en sorte que l'immeuble et ses composantes ne seraient plus affectés à l'utilité publique et, par conséquent, ne seraient plus des immeubles du domaine public de la municipalité mais plutôt du domaine privé de la municipalité;

122.05.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que cet immeuble soit vendu selon les travaux et conditions énoncés à la résolution 54.03.14. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**12.- APPROBATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE. RE: 645 AVENUE QUATRE-H**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure présentée est conforme aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement a pour effet de lui poser un préjudice sérieux, notamment au plan de l'harmonie architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol mais, essentiellement, la distance d'un bâtiment accessoire par rapport aux limites de propriété;

POUR CES MOTIFS,

123.05.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno, après recommandation unanime du Comité consultatif d'urbanisme, par la résolution numéro 03.14, accorde une dérogation mineure pour autoriser la construction d'un garage attenant situé au 645 avenue Quatre-H, aux conditions suivantes, soit :

1. que le garage respecte une distance de 3,50 mètres de la limite du voisin.
2. que le traitement architectural et les matériaux de revêtement extérieur proposés pour la façade soient respectés.

Cette résolution est adoptée séance tenante.

13.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est mentionné que le balayage des rues n'a pas été bien effectué. Une lettre de mécontentement devrait être envoyée à l'entreprise visée.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Magella Duchesne nous fait part que le Cérémonial des cadets ainsi que le concert du Régiment du Saguenay étaient très bons. Il ajoute qu'il faudra faire un réaménagement au sein de la bibliothèque. Le responsable du service des loisirs sera avisé afin de réutiliser les chaises.

M. Marc-Antoine Fortin nous fait un bref résumé des activités loisirs d'été dont les emplois étudiants se rapportant principalement au Terrain de jeu. Concernant le baseball senior, la saison débutera samedi le 24 mai. Le baseball mineur devrait s'amorcer le 2 juin et le soccer mineur débutera la semaine prochaine.

De plus, il nous avise que la visite du Dominique Savio se fera le lundi 2 juin prochain à 18 h 45 avant le plénier du Conseil municipal. Il mentionne également que monsieur Denis Boudreault sera en congrès à Saguenay du 25 au 28 mai et précise que celui-ci est le président de ce congrès.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est simplement mentionné qu'une rencontre de la Régie incendie secteur sud se tiendra demain le 21 mai 2014.

D) URBANISME

M. Magella Duchesne explique qu'ils ont reçu une offre de Nutrinor pour installer le jardin communautaire sur le terrain situé le long de la route 170 près du Siège social puisque cet aménagement entrerait dans leur démarche de développement durable. Ce concept a été présenté au conseil d'administration de Nutrinor et ils sont toujours en attente de leur décision. Ils feront la préparation d'une partie du terrain dans le secteur du plateau Beaumont comme prévu mais, analyseront à l'automne, selon la réponse de Nutrinor, ce qu'ils feront.

14.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

1. Mai-ga vente de garage

M. Magella Duchesne fait un compte-rendu de la mai-ga vente de garage. Plus de 160 vendeurs se sont inscrits pour Saint-Bruno et environ 35 pour Hébertville-Station. Malgré la mauvaise température du samedi avant-midi, la municipalité a reçu de nombreux acheteurs pendant les deux jours prévus.

124.05.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs de la mai-ga vente de garage, devenue un rendez-vous régional annuel, pour cette belle réussite ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont participé en tant que vendeur ou acheteur. Cette résolution est adoptée séance tenante.

2. Parcelle de terrain

Un suivi est fait concernant la parcelle de terrain adjacente à la propriété de M. André Gagné que ce dernier aimerait acquérir.

3. Exposition d'autos

Nous devrions recevoir une demande pour fermer une partie de la rue Martel dans le cadre d'une exposition d'autos qui serait organisée par M. Roger Fortin de S.O.S. Béton. Cette demande sera analysée lorsqu'elle nous sera acheminée.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Quelques questions sont posées dont l'une concernant l'aménagement de la sortie de la rue Industrielle. Le maire-suppléant, M. Berthold Tremblay, répond le plus adéquatement possible.

16.- LEVÉE DE LA SÉANCE

125.05.14

Il est proposé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:25 HEURES

LE MAIRE-SUPPLÉANT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. BERTHOLD TREMBLAY

GILLES BOUDREAU